

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BORDEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

*Cabinet Avocat ZOE-POHIN Avocat à la cour
15 rue Theodulè RIBOT
75017 PARIS*

Références à rappeler

Maître,

En réponse à votre courrier reçu en date du 11 Décembre 2024, concernant le dossier de
, je dois vous informer qu'au vu des éléments que vous avez bien voulu porter à ma
connaissance, j'ai décidé d'abandonner toutes les poursuites pénales engagées à votre encontre.

Par conséquent, la demande a été initiée le 01/2025 auprès du Bureau National des Permis de Conduire,
afin que l'on lui restitue 3 points sur son permis de conduire .

Cependant, concernant le délais de restitution celui-ci n'est pas de notre ressort.

Je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **006292** CIRCULATION SUR UNE BANDE D'ARRET D'URGENCE ART.R.412-8 AL.1, ART.R.110-2
C.ROUTE. ART.R.412-8 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **NATIONALE N230**, en date du
/09/2023 à 18h55, par procès verba' avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s)

Fait à BORDEAUX, le 02/01/2025

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
LE CAPITAINE DE POLICE D. PILLON

